

Calcul de la prime péage

La CFDT interpelle la DRH

Suite à ce que nous avions indiqué dans nos demandes lors de la négociation sur les salaires le 10 février dernier, la CFDT vient d'adresser un courrier officiel à la direction afin d'inscrire à l'agenda social, une réunion de négociation relative à de nouvelles modalités de calcul de la prime péage.

En effet, l'évolution progressive de l'organisation de la **télé-opération**, a démontré de façon flagrante, que la prime péage actuellement versée aux salariés concernés n'est plus en cohérence avec leur activité réelle et leur périmètre d'intervention. Le calcul actuel est basé sur les spécificités désormais révolues de la perception manuelle du péage. Il inclut également le niveau de trafic de la gare d'affectation d'origine du salarié. Ainsi, les différences peuvent être conséquentes entre salariés qui opèrent dans une même salle de télé-opération avec pourtant, des périmètres couverts absolument identiques (la prime peut aller du simple au double !).

De surcroît, dans quelques jours, il n'y aura plus qu'un seul et même réseau puisque la télé-opération va être globalisée et mutualisée.

C'est la raison pour laquelle, la CFDT souhaite que cet accessoire de salaire soit reconsidéré et réactualisé afin de prendre en compte :

- L'évolution des modalités de perception du péage,
- Les exigences organisationnelles pour un service d'assistance au client de haut niveau (quantitativement et qualitativement),
- Une professionnalisation et une adaptation renforcées des personnels concernés,
- Un traitement salarial équilibré entre opérateurs.

Notre courrier à la direction précise bien qu'aucun niveau de prime versée selon la formule actuelle ne saurait être impacté à la baisse par de nouvelles modalités.

Il n'est pas question, pour la CFDT, de diminuer le pouvoir d'achat des uns pour augmenter celui des autres. Qu'on se le dise !



